

Créer un fonds pour aider à replanter des arbres en ville

La gestion de l'abattage des arbres fait toujours débat dans la capitale. Plusieurs associations proposent la création d'un fonds.

VANESSA LHUILLIER

La semaine dernière, alors que tout le monde suffoquait sur les pavés de la capitale, quelques vacanciers chanceux ont pu se rendre dans des coins plus arborés afin de s'aérer et surtout de se rafraîchir. On ne le répètera jamais assez : dans les coins les plus arborés de la ville se créent des poches de fraîcheur indispensables tant pour les habitants que pour la faune. Reste que Bruxelles est une des villes les plus vertes d'Europe avec ses 1.650 hectares de forêt mais aussi 7.000 hectares d'espaces verts en pleine ville. Et que, depuis le retour des écologistes au sein du gouvernement bruxellois, certaines associations sortent de terre et espèrent voir germer une partie de leurs idées.

Parmi elles, on retrouve le Collectif des arbres et de la biodiversité. Il souhaite étendre la gestion écologique des arbres à toute la Région bruxelloise – il ne concerne actuellement que la forêt de Soignes, dont le plan de gestion était mis à l'enquête publique durant les mois de juin et juillet 2018. « Un arbre n'a pas seulement une valeur biologique, paysagère et culturelle. Il a globalement une valeur écosystémique », explique André Robe, du Collectif. « Un gros arbre fournit de l'oxygène pour 200 personnes, dépollue l'air, forme un îlot de fraîcheur et contribue à la biodiversité. C'est pour cette raison que son abattage n'est pas un acte anodin. »

2.000 euros par abattage

Actuellement, une centaine d'arbres sont abattus chaque année en Région bruxelloise pour différentes raisons. Ils peuvent être malades, morts, dange-



reux pour les habitants ou situés sur un terrain faisant l'objet d'une promotion immobilière. Cependant, il n'existe pas de registre des arbres qui doivent être abattus, même si des permis sont obligatoires pour chaque coupe. Même dans le cadre d'une gestion de parc, le Collectif propose que le gestionnaire répertorie les arbres censés être abattus et qu'ils soient replantés de manière systématique.

Mais le Collectif va également plus loin. « La valeur ornementale des arbres peut varier de 2.000 à 38.000 euros selon le dossier de Beliris pour la rénovation du parc de Forest. Il faut donc prendre en compte sa valeur monétaire. C'est pour cette raison que nous proposons la création d'un fonds. Cela permettra de responsabiliser les autorités et la population. »

Repenser la communication

Le fonds pourrait être géré par Bruxelles Environnement et surveillé par une association de protection de la nature. L'abattage d'un arbre conduirait à une redevance de 2.000 euros versée par le propriétaire ou le gestionnaire et une redevance de 200 euros payée par la commune sur laquelle se situe l'arbre. La coupe sans permis ou durant la période de nidification entraînerait une amende de 2.500 euros. Par contre, au moment de replanter, une prime de 200 euros sera versée par le fonds.

Du côté du nouveau ministre de l'Environnement, Alain Maron (Ecolo), on se penchera sur la question de l'abattage des arbres. A Bruxelles Environnement, on attend évidemment une décision politique, mais on précise qu'il n'y a jamais eu de problème de financement pour planter des arbres en Région bruxelloise. « Nous devons par contre améliorer notre communication lorsque nous abattons un arbre », reconnaît Stéphane Vanwijnsberghe, directeur du service forestier de Bruxelles Environnement. « Selon une étude, un Bruxellois sur deux pense qu'il ne faut pas abattre un arbre. Or, un arbre est un être vivant avec son cycle, ses maladies. Notre patrimoine boisé, notamment en voirie, est très ancien. La plupart ont été plantés pendant le règne de Léopold II. On sait qu'un arbre a une durée de vie de 200 ans. Si nous ne voulons pas laisser une terre nue à notre descendance, nous devons donc gérer notre patrimoine pour que toutes les plantes ne meurent pas en même temps. »

Pour Bruxelles Environnement, abattre un arbre est parfois une obligation, notamment lorsque les contraintes météorologiques l'imposent. « Nous ne pouvons par ailleurs pas laisser un arbre malade, et devons aussi mieux diversifier les essences afin de limiter l'assèchement des sols renforcé par le réchauffement climatique. »

Pour éviter un assèchement des sols, il est important d'entretenir les parties boisées des parcs en variant les essences. © BRUNO D'ALIMONTE.

La valeur ornementale des arbres peut varier de 2.000 à 38.000 euros. Il faut donc prendre en compte sa valeur monétaire

André Robe,
Collectif des arbres
et de la biodiversité

”

A Forest

Forest est une des communes les plus boisées de la capitale avec les parcs Duden et de Forest. Tous deux font actuellement l'objet de projet de rénovation complète. La proposition d'abattage de plusieurs arbres par Bruxelles Environnement, gestionnaire du parc Duden, et celle introduite par Beliris pour le parc de Forest, ont fait déserter la hache de guerre du côté des riverains. Pour le parc Duden, Bruxelles Environnement avait d'abord voulu abattre des arbres malades durant la période de nidification. Le bourgmestre Stéphane Roberti (Ecolo) devait donc prendre un arrêté. Il a surtout décidé d'organiser des réunions d'information. « Nous sommes dans une gestion comparable à celle d'une forêt », explique Alain Mugabo (Ecolo), échevin de l'Environnement. « Il faudra abattre certains arbres et d'autres mourront tranquillement afin de contribuer à la biodiversité. » Bruxelles Environnement fermera donc le parc du 15 au 30 août. Au parc de Forest, Beliris a renoncé à une demande de permis modificatif suite à l'opposition de la commune. Dans l'optique de la rénovation du parc dans son état de 1860, il fallait abattre certains plants simplement pour retrouver la vue. « Pour nous, un arbre peut être abattu soit parce qu'il est malade ou mort. Pas pour la vue », conclut l'échevin qui attend les nouveaux plans. V.L.H.

Vous recherchez un bien immobilier d'exception ?



lesoirimmob.be
BIENS D'EXCEPTION

Informations : Barbara Pantano, Responsable Produit
tél. : 02-225 55 84 / e-mail : barbara.pantano@rossel.be